

A l'attention des Présidents (es) de
Ligues et Comités.

Objet : Dotation de Tapis 2007

Dossier suivi par Mathieu Jabaud

Tél. : 01 40 52 16 82

Email : developpement@ffjudo.com

Paris, 2007

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Cher(e) Ami(e),

Dans le cadre de sa politique de développement, notre Fédération a souhaité aider les initiatives locales de création de dojo. L'opération « dotation de tapis » est comme prévu renouvelée en 2007.

Une surface de 60m² de tapis sera allouée à chaque comité dans ce cadre. Cette affectation se fera lors de la Conférence des Présidents de votre ligue.

En fonction des demandes, et de l'avancée des dossiers, la Conférence des Présidents pourra attribuer une surface prévue pour un Comité à un autre Comité, une année et inversement l'année suivante.

Vous trouverez ci-joint, la « convention club 2007 » à compléter et à nous retourner. La distribution se fera par le biais des ligues.

Si vous désirez plus d'informations, vous pouvez contacter le service du Développement et de la Communication au 01 40 52 16 82, M. Mathieu Jabaud.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Cher(e) Ami(e), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Luc ROUGE

Président



CONVENTION CLUB 2007

PRET DE TAPIS 60 M²

JLR/MH/MJ

Ligue :

Nom club :

Numéro d'affiliation :

Création Club Extension dojo annexe Nb de dojos existants
(Cocher la case correspondante)

Adresse du dojo

Adresse de livraison des tapis.....

Contact sur place :tel :

Comité d'affectation du tatami :

Si le prêt de tatami est cédé par un comité différent du lieu d'implantation du dojo et dans la même ligue, nom du comité cédant ses droits de 60m² pour la saison :

Comité : Année : 2007

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Président(e) du club.....

accepte le prêt de 60 m² de tapis, pour la mise en place d'une nouvelle salle de judo.

Si le club n'atteint pas le nombre de 35 licenciés en trois ans, dont 25 minimum la

première année, je restituerai les tatamis à la ligue. Dans le cas contraire, je

conserverai les tapis pour 3 années supplémentaires puis de façon définitive à l'issue de cette échéance contre la somme de 1euro.

Fait à le

Signature du Président du club support de la création

Signature et cachet de la ligue
pour enregistrement

Signature et cachet du comité
pour affectation des tatamis

Envoyer une copie de cette convention au siège de la FFJDA, Direction du Développement et de la Communication